

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang

Nombre de Membre en exercice		
Afférents au Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	25	22

Séance du : 22 JANVIER 2021

OBJET de la DELIBERATION :

Vote du budget primitif 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le vendredi 22 janvier, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient Présents les délégués titulaires et suppléants suivants :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BOISSON Jérôme,

CC Grand Pic St Loup : CAPUS Georges, MATHERON Françoise, SENET Laurent

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, CHALOT René, Brice BONNEFOUX

CC Rhony, Vistre, Vidourle : LAURENT Jean-François, REY Jacky, ROUSSEAU Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier

Commune de Lunel-Viel : BILLET Eric

Absents excusés : ANTOINE Pierre, BERNARD Claude, BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques, GRAS Philippe, FELINE Thierry, FOUREL Arnaud, MARTINEZ Pierre

Avaient donné procuration :

ANTOINE Pierre à SENET Laurent, GRAS Philippe à LAURENT Jean-François, MARTINEZ Pierre à ANDRIUZZI Jean-Michel, BERNARD Claude à PENIN Olivier, FELINE Thierry à REY Jacky, FOUREL Arnaud à ROUSSEAU Antoine

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Affichée le : 15 janvier 2021

Secrétaire de séance : Laurent SENET

Objet : vote du budget primitif 2021

Suite au débat d'orientations budgétaires et à la présentation faite par M. Olivier PENIN, Vice-Président délégué aux finances du Projet de BP 2021,

Le Président soumet au conseil le projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 17 004 498,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 465 439,22 €

Après examen détaillé

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Vote, par chapitre, le Budget Primitif 2021 tel qu'il a été présenté.**

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

**Le Président,
Fabrice FENOY**

Monsieur le Président
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à
compter de la présente notification.
Certifié exécutoire par M. le président compte
tenu de la publication
Et de la transmission à M. le Préfet
Le Président
F.FENOY

